

Le 05.01.2012

Salaire minimum fonctionnaire 2012 : + 2 centimes pour égaliser le SMIC

Une indemnité compensatrice avait été attribuée, en décembre 2011, aux agents dont la rémunération se situait en dessous du SMIC. Une nouvelle revalorisation du SMIC est intervenue en janvier 2012.

La Fonction publique, relancée par Solidaires Fonction publique et les organisations syndicales nationales a accepté une revalorisation indiciaire, mais a minima, pour compenser la revalorisation du SMIC pour les bas salaires de la Fonction publique. Le rattrapage varie de 32,41€ à 9,26€ bruts !

Après cette prétendue revalorisation, l'Etat employeur continue à payer ses agents sur la base d'un salaire minimum inférieur au SMIC. Il est obligé de verser une indemnité compensatrice mensuelle de 2€ pour atteindre le SMIC ! Un employeur du privé agirait ainsi, il serait traîné devant les tribunaux.

Selon le ministre, cette revalorisation est un effort considérable en temps de crise ! La crise sert de prétexte pour limer les salaires des fonctionnaires et tasser la grille indiciaire. Moins nombreux et mieux payés ??? Les organisations syndicales ont exigé l'ouverture immédiate de négociations sur la refonte globale des grilles indiciaires et surtout la revalidation de la valeur du point d'indice sans évolution depuis juillet 2010 et inférieure à l'inflation depuis des années.

agent administratif de 2ème classe (Echelle 3)	indice novembre 2011	majoration de point d'indiciaire	indice janvier 2012	revalorisation	traitement brut mensuel
					1398,35€
1er échelon	295	+7	302*	32,41 €	+ 2cents indem. compensatrice
2ème échelon	296	+7	303*	32,41 €	1 402,98 €
3ème échelon	297	+7	304	32,41 €	1 407,61 €
4ème échelon	298	+7	305	32,41 €	1 412,24 €
5ème échelon	300	+6	306*	27,78 €	1 416,87 €
6ème échelon	305	+2	307	9,26 €	1 421,50 €

* indice 2012 identique pour les contractuels 1er, 2ème et 3ème échelon = + 32,41€

agent administratif de 1ère classe (Echelle 4)	indice novembre 2011	majoration de point d'indiciaire	indice janvier 2012	revalorisation	traitement brut mensuel
1er échelon	296	+7	303	32,41 €	1 402,98 €
2ème échelon	297	+7	304	32,41 €	1 407,61 €
3ème échelon	298	+7	305	32,41 €	1 412,24 €
4ème échelon	300	+6	306	27,78 €	1 416,87 €

agent administratif principal de 1ère classe (Echelle 5)	indice novembre 2011	majoration de point d'indiciaire	indice janvier 2012	revalorisation	traitement brut mensuel
1er échelon	297	+7	304	32,41 €	1 407,61 €
2ème échelon	298	+7	305	32,41 €	1 412,24 €
3ème échelon	299	+7	306	32,41 €	1 416,87 €